Dossier de renseignements
Activités hors temps scolaire 2020-2021

A remplir et à finaliser avec les pièces obligatoires

Je souhaite que mon enfant, en dehors du temps de classe, soit accueilli en :

- ☐ **Pause méridienne** — **Coin Bulle** (le midi) — Moyenne et grande section—**Gratuit**
- ☐ **Accueil Périscolaire** associatif du **Soir**
- ☐ **Centre d'Accueil et de Loisirs** du mercredi (voir contrat de réservation joint)
- ☐ **Centre d'Accueil et de Loisirs** des vacances scolaires (voir calendrier des inscriptions)

Cadre réservé APEEF

QF : ..... Site d'inscription : .....

Dossier réceptionné par : ..... Le ..... ☐ Adhésion réglée ☐ Dossier saisi

MERCI DE BIEN VOULOIR REMPLIR L'INTEGRALITE EN MAJUSCULES

Nom de l'enfant :
Prénom de l'enfant :

Sexe : ☐ fille ☐ garçon Date de naissance : Age en septembre 2020 :

Adresse 1 :
Complément :
CP : Ville :

Mode de garde de l'enfant : ☐ Par ses 2 parents ☐ Alternée ☐ Mère seule ☐ Père seul
☐ Autre, précisez :

Ecole fréquentée à la rentrée 2020 :

Classe rentrée 2020 :
Maternelle : ☐ PS ☐ MS ☐ GS Elémentaire : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Numéro d'allocataire CAF (obligatoire sauf cas particulier à préciser) .
Nombre d'enfants à charge du foyer :

Régime de Sécurité Sociale du responsable légal qui couvre l'enfant (cocher la case qui correspond à votre situation)
☐ Régime Général (& RSI) ☐ MSA

Facturation à adresser à : ☐ Responsable légal 1 ☐ Responsable légal 2
☐ Autre (services sociaux…) (préciser)
Réception des factures par mail ☐ oui ☐ non (l'envoi de la facturation par courrier sera facturé 2€ par envoi)
Adresse mail de facturation :

Responsable légal 1 :
Nom :
Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Profession :

Tél portable (obligatoire) :
Autre tél (facultatif) :
Courriel :

Responsable légal 2 :
Nom :
Prénom :

Adresse *(si différente de celle de l'enfant et du responsable légal 1)* :

CP : Ville :

Profession :

Tél portable (obligatoire) :
Autre tél (facultatif) :
Courriel :

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant et à prévenir en cas d'urgence :
(Par ordre de priorité)

		Sortie	Urgence
Nom / Prénom :	Téléphone :		
Nom / Prénom :	Téléphone :		
Nom / Prénom :	Téléphone :		
Nom / Prénom :	Téléphone :		

PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- Adhésion familiale 2020-2021 : 30 € (non remboursable en cas d'annulation de l'inscription)
- Photo d'identité (joindre à ce document)
- Fiche sanitaire de liaison **dûment complétée**
- Photocopies des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation de vaccination du médecin,
- Protocole d'accueil, si l'enfant a un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire) *

* *Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents de l'intérêt qu'ils ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.*

- Attestation des employeurs ou d'un organisme de formation (jours et heures de travail)
- Extrait Kbis pour les indépendants
- Feuille mairie de mars 2020 avec tarif restauration ou avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018
- Feuille d'imposition 2019 sur les revenus de 2018 (élèves d'écoles privées ou externes)
- En cas de situation particulière concernant la garde de l'enfant : copie du dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales (possibilité de mettre en place 2 facturations séparées)
- Réglement de fonctionnement des Accueils Périscolaires et de Loisirs de l'APEEF 2020/2021, signé.
- Contrats de réservation CAL mercredi 2020-2021, complétés et signés, le cas échéant.

Nous,soussignés,.....et.....
responsables de l'enfant .....

- acceptons que notre enfant se déplace, dans le cadre des activités, accompagné d'un animateur, à pieds ou en trans-ports collectifs.
- autorisons la prise et la diffusion de photographies ou films où apparaît notre enfant. (droit à l'image)
- autorisons l'APEEF à prendre les mesures d'urgence, en cas d'accident impliquant mon enfant, et m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par l'association en cas de soins médicaux ou chirurgicaux.
- avons pris connaissance du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs de l'association APEEF
- acceptons que les informations personnelles saisies soient exploitées dans le cadre de mon adhésion.
- autorisons l'APEEF à consulter et imprimer nos informations sur le fichier CDAP (logiciel dédié aux partenaires de la CAF).

Fait le : _____

Signature responsable légal 1 : Signature responsable légal 2 :

Important

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera retourné

Pour valider votre inscription, merci de finaliser votre démarche auprès du Directeur APEEF du site fréquenté par votre enfant

La CAF et la Mairie de Bordeaux, co-financeurs, sont liés par une convention de partenariat avec l'association organisatrice, en charge de l'organisation des accueils éducatifs et de loisirs.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités de l'enfant hors temps scolaires (Pause Méridienne, Accueil Péri Scolaire, Centre d'Accueil et de Loisirs). Le destinataire des données est l'association partenaire en charge de l'organisation de ces activités. Elles seront conservées pendant 2 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier en vous adressant à l'association partenaire en charge de l'organisation de ces activités. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne seront en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Fiche Sanitaire de Liaison – CAL/APS/PAM

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles à la santé de votre enfant lorsqu'il est pris en charge en dehors du temps de classe. Elle suit votre enfant dans toutes ses activités. Elle sera présentée aux services de secours en cas d'accident pendant les activités.

1. Enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance : ☐ fille ☐ garçon

2. Vaccinations

(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant et reporter les dates ci-dessous)

Vaccins obligatoires				Vaccins recommandés			
Vaccins	Vacciné ?		Date dernier rappel	Vaccins	Vacciné ?		Date dernier rappel
	Oui	Non			Oui	Non	
Diphtérie	☐	☐		Hépatite B	☐	☐	
Tétanos	☐	☐		Rubéole	☐	☐	
Poliomyélite	☐	☐		Coqueluche	☐	☐	
ou DT Polio	☐	☐		B.C.G	☐	☐	
ou Tétracoq	☐	☐					

Autres vaccins, précisez : .

3. Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant doit suivre un traitement médical ? ☐ oui ☐ non

Si oui, joindre le protocole d'accueil individuallisé (PAI) et les medicaments correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice et marquées au nom de l'enfant)

Attention : aucun médicament ne sera administré sans ce document.

Allergies : **médicamenteuses :** ☐ oui ☐ non **asthme :** ☐ oui ☐ non

alimentaires : ☐ oui ☐ non **autres :**

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir, le cas échéant joindre le PAI correspondant :

Indiquez les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

4. Recommandations utiles des parents

Précisez si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, si il a un régime alimentaire particulier, etc.

5. Responsable légal de l'enfant

Nom : Prénom :

N° mobile : N° travail :

Adresse 1 :

CP : Ville :

6. Médecin traitant (facultatif)

Nom : Téléphone :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A remplir par le Directeur de la structure d'accueil

Observations :

……

……

……

……

Règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs de l'APEEF 2020/2021

L'association Petite Enfance, Enfance et Famille gère et anime les accueils périscolaires et de loisirs des écoles maternelles Noviciat, Pressensé, Menuts, Benauge, Nuits, Nuyens, Abadie (maternelle et élémentaire).

Notre association a pour objectif de :

- ✓ Promouvoir l'accueil de l'enfant et de sa famille
- ✓ Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant.
- ✓ Être un cadre de recherche et de réflexion.
- ✓ S'inscrire dans le tissu social des quartiers.

Ces objectifs sont à la base du projet pédagogique de chaque accueil. Le projet peut être consulté sur place ou remis à la demande de la famille.

1. Siège social de l'association

Le siège social de l'association APEEF est à votre disposition pour les formalités administratives, renseignements sur les activités, règlements de factures…

- Le siège social se situe au 64 rue Magendie 33000 Bordeaux,
- L'équipe administrative vous y accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, puis de 13h30 à 18h.
- Elle est joignable par téléphone au 05 56 33 86 50 ou par mail : accueil@apeef.com

2. Inscriptions, exclusions

a. Inscriptions

3. Les différents temps d'accueil s'adressent prioritairement aux enfants de 3 à 6 ans dont les deux parents travaillent ou sont en formation (justificatifs exigés). Toutefois toutes les demandes seront prises en compte en fonction des places disponibles.
4. Les critères de prise en compte sont les suivants :
    - Être adhérent et à jour de sa cotisation et de ses règlements
    - Les deux parents doivent travailler
    - La famille doit être résidente de la ville de Bordeaux
5. Le dossier d'inscription est à retirer directement auprès de chaque directeur d'accueil. Il est également possible de le télécharger à l'adresse suivante : www.apeef.com. **Seuls les enfants dont le dossier est complet pourront être accueillis.**
6. Une fois adhérente, une famille peut bénéficier de l'ensemble des activités de l'association, (ateliers artistiques pendant l'APS, ateliers 6-12 ans, événements APEEF, ateliers adultes (plus d'infos sur www.apeef.com)).
7. Pour les enfants en résidence alternée, il est possible de demander une facturation séparée pour chaque parent, il suffit d'en faire la demande à l'inscription et de fournir une copie du jugement. L'adhésion de 30€ s'appliquera à chacun des deux parents.

b. Exclusions

8. **Les toutes petites sections (TPS) ne sont pas admis au sein de nos accueils** avant l'âge de 3 ans et ne seront pas prioritaires pour autant à leur date anniversaire. Toutefois, le **Directeur de l'accueil se réserve le droit de mettre en place une dérogation exceptionnelle** en fonction des places disponibles à partir des 3 ans de l'enfant.

- En cas de factures dues, l'APEEF se réserve le droit de refuser l'accueil des enfants concernés. (En cas de difficultés n'hésitez pas à revenir vers nous, nous trouverons ensemble une solution adaptée.)
- Les actes d'incivilité n'étant pas acceptés au sein de notre association, nous nous réservons le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne contrevenant aux règles minimums de savoir vivre.
- L'APEEF se réserve le droit d'exclure temporairement la famille des temps d'accueil, en cas de retards répétés.

3. Horaires, réservations, annulations

a. Horaires des accueils

- L'accueil Périscolaire est assuré tous les jours de classe de **16h30 à 18h30.**
- L'accueil de Loisirs du mercredi est assuré de **8h00 à 18h30,** avec possibilité de récupérer les enfants à partir de 16h.
- L'accueil de Loisirs des vacances est assuré de **8h à 18h,** avec possibilité de récupérer les enfants à partir de 16h.
- Pour les Accueils de Loisirs du mercredi et des vacances
    - Accueil des enfants entre 8h et 9h30.
    - Récupération entre 11h et 11h30 pour les accueils en matinée sans repas.
    - Accueil des enfants entre 13h et 13h30 pour les accueils en après-midi sans repas.

Pour le bien de vos enfants et par respect des équipes, merci de respecter ces horaires. En cas de retard exceptionnel, merci de prévenir l'équipe le plus tôt possible.

b. Tarification

- Le tarif des accueils est calculé à partir du tarif de restauration Mairie ou selon les revenus des familles.
- Le tarif des accueils est calculé à partir des justificatifs fournis à l'inscription et ne pourra faire l'objet d'un recalcul que sur présentation de ces mêmes justificatifs, mis à jour.

c. Annulations, absences

- Toute annulation de réservation de la part de la famille doit être transmise au Directeur de l'accueil, minimum **8 jours avant** ou sur présentation d'un **certificat médical** pour être défalquée ou remboursée.
- En cas d'absence de votre enfant pour maladie, le certificat doit être remis :
    - par mail au Directeur de l'accueil
    - au Directeur de l'accueil au plus tard le jour du retour de l'enfant sur site.
- Dans tous les autres cas, les absences seront facturées.
- Si l'enfant est absent, sans justification, 2 mercredis de suite ou 2 jours consécutifs pendant les vacances, l'APEEF se réserve le droit d'annuler les préinscriptions en faveur d'une famille sur liste d'attente.

4. Spécificités des forfaits APS

L'option de l'abonnement au forfait est possible entre la rentrée et le 30 septembre 2020, elle est à préciser au Directeur de site.

Vous pouvez choisir l'un des 4 forfaits, qui ont pour avantage de vous offrir une réduction de 25% par rapport au prix initial :

- 30 Min **(16h30-17h)**
- 1h **(16h30-17h30)**
- 1h30 **(16h30-18h00)**
- 2h00 **(16h30-18h30)**

Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables des horaires appliqués par l'école et par conséquent, la première demi-heure est indivisible. (Si l'école termine à 16h45, la première demi-heure se déroulera de 16h45

à 17h). Par contre, si vous récupérez votre enfant à 16h45, à la sortie de la classe, vous n'aurez pas à inscrire votre enfant en APS. Par conséquent, si vous choisissez le forfait 30mn, vous pouvez laisser votre enfant **tous les jours de l'année de 16h30 à 17h00**. Si vous dépassez ce délai, **les demi-heures supplémentaires vous seront facturées.**

- Les forfaits ne sont **ni remplaçables, ni cumulables**
- Ne pas venir sur une journée ne vous accorde pas de crédit temps pour la fois ou vous dépasserez.
- Le forfait est à payer par chèque en 1 fois, ou par virement SEPA sur 10 mois.
- Si votre forfait n'est pas réglé ou si le virement SEPA n'a pas été mis en place, avant le 15 octobre, alors vous basculerez au pointage réel pour l'ensemble de l'année scolaire.
- Aucune modification ne sera ensuite possible.
- Le forfait vous engage pour l'ensemble de l'année scolaire 2020-2021.

4. Réservation vacances scolaires

Les inscriptions pour les vacances débutent le premier mercredi de chaque rentrée pour la période de vacances suivante. **(Ex : A la rentrée des vacances d'automne, je peux m'inscrire dès le premier mercredi pour les vacances de fin d'année…)**. Toutefois, pour les vacances d'automne, il faudra attendre le second mercredi de la rentrée de septembre. Il suffit de remplir un formulaire en ligne (www.apeef.com) et de le renvoyer à : resa.vacances@apeef.com.
Le calendrier des inscriptions est joint en annexe.

5. Règlements des factures

Cette année encore, l'association vous fera parvenir vos factures par mail, ou par courrier (les envois de factures par courrier seront facturés 2€ par envoi). Il s'agira d'une facturation mensuelle, par famille

Vous aurez alors 7 possibilités pour régler la facture :

- En ligne via le portail famille, https://portail2.aiga.fr/index.php5?client=09203
- Par virement, notre RIB figure sur nos factures
- Par prélèvement SEPA, à mettre en place avec l'équipe administrative au siège social de l'association.
- Par CESU (APS, CAL mercredi) par courrier ou au siège social de l'association
- Par Chèque vacances (ateliers 6-12 ans, CAL vacances), par courrier ou au siège social de l'association
- Par chèque, accompagné du coupon détachable, par courrier ou au siège social de l'association
- En espèces, au siège social de l'association.

- **Il n'est désormais plus possible de confier vos règlements aux Directeurs des sites d'accueil.**
- Si vous êtes accompagné par les services sociaux, merci de vous rapprocher de notre équipe administrative, au siège social de l'association.
- Pour toute question concernant la facturation ou les règlements : facturation@apeef.com

6. Divers

- Seules les personnes majeures sont habilitées à venir chercher les enfants. Elles doivent être munies d'une autorisation écrite des parents et d'une pièce d'identité, ou mentionnées dans le dossier d'inscription. Toute autre demande sera traitée et analysée au cas par cas.
- Les enfants malades ou présentant des signes de contagion ne peuvent être admis.
- Le personnel des différents temps d'accueil ne peut administrer de médicament sans PAI et/ou ordonnance.
- Avec l'autorisation des parents, les responsables s'engagent à prendre toute décision nécessaire en cas d'accident ou d'urgence.
- Le port des bijoux ou d'objets présentant des dangers pour l'enfant est interdit. Il est déconseillé d'amener des effets personnels (jouets, etc.) sur les temps d'accueil. L'APEEF décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte.

- Les goûters sont fournis par la famille pour l'accueil périscolaire du soir et par l'APEEF le mercredi et pendant les vacances.
- Afin d'offrir la possibilité à vos enfants de sortir pendant les vacances, en cas de réservation de bus nous vous demanderons de fournir le pique-nique.

7. Les différents accueils scolaires et de loisirs de l'APEEF

Ecoles	Contact	Temps proposés *	Vacances
Abadie élémentaire	Avenue Abadie - Rive droite wendy.berthelot@apeef.com - 07 83 26 95 90	CAL/PAM/APS (6-12ans)	Non
Abadie maternelle	Avenue Abadie - Rive droite wendy.berthelot@apeef.com - 07 83 26 95 90	CAL/PAM/APS (3-5ans)	Non
Benauge	Rue Raymond Poincaré - Rive droite jennifer.dimanche@apeef.com - 07 83 07 77 46	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Automne, Fin d'année (Noël), Hiver, Printemps, Juillet, Août
Menuts	Rue des Menuts - Rive gauche candice.martines@apeef.com - 07 83 01 36 67	PAM/APS (3-5 ans)	Non
Noviciat	Rue des douves - Rive gauche isabelle.mevel@apeef.com - 06 78 51 25 72	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Automne, Fin d'année (Noël), Hiver, Printemps, Juillet, Août
Nuits	Rue de Nuits - Rive droite fanny.ratouit@apeef.com - 07 83 03 81 42	PAM/APS (3-5 ans)	Non
Nuyens	Rue de Nuyens - Rive droite marion.juste@apeef.com - 06-03-92-66-23	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Automne, Fin d'année (Nouvel An), Hiver, Printemps, Juillet, Août
Pressensé	Place Francis du Pressensé - Rive gauche natacha.laroche@apeef.com - 07 83 53 24 86	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Automne, Hiver, Printemps, Juillet, Août
Thiers	Rue Chanteloup Savigné - Rive droite julien.guerrier@apeef.com - 07 83 34 19 76	PAM/APS (3-5 ans)	Non

*Accueil périscolaire du soir : **APS**
Coin Bulle assuré pendant la Pause Méridienne : **PAM**
Accueil de loisirs = mercredis et vacances : **CAL**

Signature des parents

Directeur du Développement
Bruno FERREIRA

Contrat de réservation CAL mercredi
(1er semestre)

Nom : Prénom :

Inscription au CAL du mercredi du site d'accueil :

☐ Abadie élémentaire ☐ Abadie maternelle ☐ Benauge
☐ Noviciat ☐ Nuyens ☐ Pressensé

Aux dates et créneaux suivants :

	Journée complète	Matin sans repas	Après-midi sans repas	Matin + repas	Après-midi + repas
02-sept-20	☐	☐	☐	☐	☐
09-sept-20	☐	☐	☐	☐	☐
16-sept-20	☐	☐	☐	☐	☐
23-sept-20	☐	☐	☐	☐	☐
30-sept-20	☐	☐	☐	☐	☐
07-oct-20	☐	☐	☐	☐	☐
14-oct-20	☐	☐	☐	☐	☐
Vacances Automne					
04-nov-20	☐	☐	☐	☐	☐
18-nov-20	☐	☐	☐	☐	☐
25-nov-20	☐	☐	☐	☐	☐
02-déc-20	☐	☐	☐	☐	☐
09-déc-20	☐	☐	☐	☐	☐
16-déc-20	☐	☐	☐	☐	☐
Vacances fin d'année					
06-janv-21	☐	☐	☐	☐	☐
13-janv-21	☐	☐	☐	☐	☐
20-janv-21	☐	☐	☐	☐	☐
27-janv-21	☐	☐	☐	☐	☐
03-févr-21	☐	☐	☐	☐	☐

Par respect pour notre partenaire de restauration et pour éviter le gaspillage, veuillez faire un choix de repas :

☐ classique ☐ végétarien ☐ sans porc

☐ Vous vous engagez à déposer et récupérer votre enfant dans les créneaux définis par le règlement de fonctionnement.

☐ Vous avez bien pris connaissance des modalités d'annulation définies par le règlement de fonctionnement.

Le

Signature du responsable légal :

Contrat de réservation CAL mercredi
(2éme semestre)

Nom : . Prénom :

Inscription au CAL du mercredi du site d'accueil :

☐ Abadie élémentaire ☐ Abadie maternelle ☐ Benauge
☐ Noviciat ☐ Nuyens ☐ Pressensé

Aux dates et créneaux suivants :

	Journée complète	Matin sans repas	Après-midi sans repas	Matin + repas	Après-midi + repas
24-févr-21	☐	☐	☐	☐	☐
03-mars-21	☐	☐	☐	☐	☐
10-mars-21	☐	☐	☐	☐	☐
17-mars-21	☐	☐	☐	☐	☐
24-mars-21	☐	☐	☐	☐	☐
31-mars-21	☐	☐	☐	☐	☐
07-avr-21	☐	☐	☐	☐	☐
Vacances Printemps					
27-avr-21	☐	☐	☐	☐	☐
05-mai-21	☐	☐	☐	☐	☐
12-mai-21	☐	☐	☐	☐	☐
19-mai-21	☐	☐	☐	☐	☐
26-mai-21	☐	☐	☐	☐	☐
02-juin-21	☐	☐	☐	☐	☐
09-juin-21	☐	☐	☐	☐	☐
16-juin-21	☐	☐	☐	☐	☐
23-juin-21	☐	☐	☐	☐	☐
30-juin-21	☐	☐	☐	☐	☐

Par respect pour notre partenaire de restauration et pour éviter le gaspillage, veuillez faire un choix de repas :

☐ classique ☐ végétarien ☐ sans porc

☐ Vous vous engagez à déposer et récupérer votre enfant dans les créneaux définis par le règlement de fonctionnement.

☐ Vous avez bien pris connaissance des modalités d'annulation définies par le règlement de fonctionnement.

Le .

Signature du responsable légal :

APEEF
Association petite Enfance, Enfance et famille

Calendrier des inscriptions aux centres de loisirs
2020/2021

Vacances		Ouverture des inscriptions *	Clôture des inscriptions
Automne	19 au 30 octobre 2020	Mercredi 9 septembre 2020	Vendredi 9 octobre 2020
Fin d'année	21 décembre 2020 au 1er janvier 2021	Mercredi 04 novembre 2020	Vendredi 11 décembre 2020
Hiver	08 au 19 février 2021	Mercredi 06 janvier 2021	Vendredi 29 janvier 2021
Printemps	12 au 23 avril 2021	Mercredi 24 février 2021	Vendredi 02 avril 2021
Eté	07 au 31 juillet 2021	Mercredi 28 avril 2021	Mercredi 30 juin 2021
	01 août au 1er septembre 2021		Vendredi 23 juillet 2021

* Les formulaires de réservation seront mis à disposition sur le site de l'APEEF à partir de ces dates, dans la partie "Mes documents"